

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot de travail (véhicule spécial) *)	O & K	M H 6 E	CH 5597 39

Constructeur O & K, ORENSTEIN & KOPPEL AKTIENGESSELLSCHAFT, D-4600 Dortmund-Dorstfeld (D)

Identification "MH6E ..." sur la plaque du constructeur

Plaque constructeur à droite, à l'avant, latéralement sur le châssis

N° du châssis à droite, à l'avant, en haut sur le châssis

Identification du moteur "FSL 912" au-dessous du démarreur et en haut sur la soufflerie (plaquettes)

Importateur principal M B A, Maschinen- und Bahnbedarf AG, 8600 Dübendorf

Véhicule homologué 233 237 602

**Châssis**

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 8

Direction hydrostatique, avec assistance hydraulique

Transmission entraînement hydrostatique

Nombre de vitesses 2 Entraînement toutes roues

Frein de service air comprimé/hydraulique, hydr. = 2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues

Frein auxiliaire ( à ressort, progressif, sur l'arbre à cardan; press. de service + libération de secours par soupape 4 circuits; libération mécanique = triangle au cylindre )

Frein d'arrêt ( circuits; libération mécanique = triangle au cylindre )

Ralentisseur -

Contrôle 2 circuits p. diff. de pression (hydr.) + lampe-témoin séparée

**Moteur**

Marque DEUTZ Type FSL 912

Construction en ligne Temps 4

Carburant D Position arrière

Refroidissement air Nombre cylindres 5

Alésage 100 Course 120

Cylindrée 4710 CV-impôt 23,99

Puissance en kW 66 à t/min 2400

DIN CV 90

Bruit à proximité 88 dB/A à t/min 2450 x)

Silencieux 1 = 560 x β 170 mm xx)

Mesure des gaz Bacharach 3,0

BOSCH noirissement 1,4 à 2400 t/min

**Carrosserie** excavatrice

Nombre de portes 1 Indic. vitesse -

Ceintures sécurité - Rétroviseurs interieur / gauche / droite

Cale 1/320x160x195 mm Attelage AV + AR = à broches

Antivol -

Nombre de places t 1 av \_\_\_\_\_ centre \_\_\_\_\_ ar \_\_\_\_\_

**Dimensions**

	intérieur	extérieur		
Longueur		<u>8050</u>	Empattements	<u>2600</u> /
Largeur		<u>2500</u>	Essieu double	av _____ ar _____
Hauteur		<u>4000</u>	Voie	av <u>1930</u> ar <u>1930</u>
Porte à faux	lat.	<u>-</u>	Voies	av _____ ar _____
	av.	<u>4150</u>		
	ar.	<u>1300</u>	Braquage β	g <u>16,0</u> d <u>17,5</u>

Distance volant - vers l'avant du véhicule - 4920

<b>Poids</b>	avant	arrière	total
Poids à vide	<u>7800</u>	<u>9500</u>	<u>17300</u>
Charge utile			<u>-</u>
Poids total			<u>17300</u>
Garantie fabr.	<u>11000</u>	<u>11000</u>	<u>18000</u>
Dimens. pneus	<u>10,00-20</u>	<u>10,00-20</u>	(Variantes
Ply/bars	<u>12 / 5,5</u>	<u>12 / 5,5</u>	voir
Charge pour V max	<u>11200</u>	<u>11200</u>	remarques)
	<u>25</u>	<u>25</u>	

Garantie poids remorqueable avec frein \_\_\_\_\_

Garantie poids remorqueable sans frein \_\_\_\_\_

Garantie poids de l'ensemble \_\_\_\_\_

Poids remorqueable testé \_\_\_\_\_

Vitesse maximale selon le constructeur 20 km/h

Vitesse maximale testée 18 km/h

Equipement	
Feux de route	
Feux de croisement	CR (E) §
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R (E)
Feux stop	SI (E)
Clignoteurs	av AV= 4 (E) § ar
Catadioptres	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E) ar
Feux complémentaires	2/ lampes de travail avec lampe-témoin
Eclairage plaque	-
Essuie-glace	1/ balai
Avertisseurs	HELLA el 20 005 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	O & K	M H 6 E
Homologation		
N°	CH 5597 39	
Carrosserie	excavatrice	
Places	total 1	avant
Poids à vide	17300	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 23,99
Poids total	17300	Cylindrée 4710

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- Immatriculation : comme remorque de travail, voir FH CH 9597 11.
- x) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 18 km/h, 2e palier, 1A 8,92 = 85 dB/A.
- rx) Insonorisation compl. : garnis de caoutchouc-mousse: 3 côtés dans le compartiment du moteur ainsi que l'intérieur du capot.
- \* ) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4920 mm; poids total 17 300 kg.
- \*\* ) Rayon de visibilité 12 m : bouché partiellement vers l'avant à droite par le bras de l'excavatrice; il y a lieu de monter un rétroviseur complémentaire (300 cm<sup>2</sup>) dirigé vers l'avant.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement et la distance des clignoteurs depuis l'avant du véhicule sont admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 104 - surveillance par persona auxiliaire ou par bonne visibilité des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: chaque côté de la flèche et panneau à l'avant de la flèche, les béquilles arrières et leur support (cette signalisation est superflue lorsque le véhicule est équipé d'une lame planeuse);
- 140 - les béquilles doivent être rentrées;
- 141 - doivent être assurés : la tourelle, la flèche avec appui (500 mm) au cylindre de levage, le levier de commande;
- de nuit et lorsque les conditions atmosphériques l'exigent, un feu de gabarit est obligatoire à l'avant sur la flèche.

Lieu et date de l'homologation Dubendorf, 10.10.79.

Service fédéral d'homologation